



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 13 OCTOBRE 2021

Présents : MM DE JESUS José - FINANCE Louis - ROMERO José

CHAMPIONNAT : Contrôle des feuilles de matchs

D3 Poule B : Match no 23609505 TONNEINS – FC PA3 du 09.10.2021 à 20h00 . FORFAIT.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe du FC PA3.

TONNEINS 3 buts, 3 points – FC PA3 0 but, moins un point.

Match no 23609004 VALLEE LEMANCE – LE MAS2 du 10.10.2021 à 15h00 . FORFAIT

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de VALLEE LEMANCE (3em forfait) et déclare cette équipe forfait général. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts, et les points attribués aux équipes des deux premiers forfaits seront retirés de leur classement.

D4 Poule B : Match no 23930794 U S P F2 – OS AGENAIS2 du 10.10.2021 à 15h00. FORFAIT .

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de l'U S P F2

U S P F 0 but, moins un point – OS AGENAIS 3 buts. 3 points.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Le président
José ROMERO